
Pour une Europe sociale et équitable

Déclaration de la présidence

La conférence interparlementaire « Pour une Europe sociale et équitable » a eu lieu le 9 novembre 2020 dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence allemande du Conseil. Organisée sous forme de visioconférence en raison de la pandémie de coronavirus, elle a réuni des députés de vingt-deux États membres de l'UE et du Parlement européen ainsi qu'un député norvégien présent en qualité d'observateur. Les députés se sont penchés sur la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux (SEDS) et sur la responsabilité des entreprises européennes tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. Les débats de la première session ont principalement porté sur les défis sociaux liés à la lutte contre la pandémie de Covid-19 et sur le cadre européen pour les salaires minimums. Lors de la deuxième session de la conférence, les participants ont examiné comment concevoir une réglementation européenne juridiquement contraignante qui contribuerait à des conditions de travail équitables et au respect des normes environnementales dans les pays tiers avec lesquels l'UE entretient des liens commerciaux.

Nous, les présidents de la conférence,

- réaffirmons l'objectif de consolider la dimension sociale de l'UE et de continuer à faire vivre le SEDS. Nous nous félicitons donc que la Commission européenne ait annoncé la présentation, début 2021, d'un plan d'action pour la mise en œuvre du SEDS ;
- reconnaissons l'efficacité avec laquelle les États membres et les institutions de l'UE, en particulier la Commission, ont réagi à la pandémie de Covid-19, notamment en matière sociale, et approuvons les nouveaux instruments mis en place au niveau européen, en particulier l'instrument SURE doté de 100 milliards d'euros et destiné à soutenir les régimes de chômage partiel dans les États membres ;
- nous prononçons en faveur de l'adoption de mesures contre la compétition du moins-disant social entre les États membres et d'une action résolue contre la course aux salaires les plus bas sur le marché unique ;
- nous félicitons que la Commission européenne ait présenté fin octobre 2020 une proposition de cadre européen pour des salaires minimums adéquats dans l'UE et nous déclarons favorables à la tenue de négociations constructives et rapides entre le Conseil et le Parlement européen à ce sujet ;
- constatons que les pays membres dotés d'un État social fort, où le système de santé, les régimes de protection sociale et les administrations publiques du travail fonctionnent bien, sont mieux à même de surmonter les conséquences de la pandémie ;

-
- nous prononçons en faveur d'une coopération encore plus intense au niveau national, européen et international en matière sociale. La solidarité et la souveraineté doivent être les notions clés au cœur de cette coopération ;
 - estimons qu'une UE qui souhaite assumer davantage de responsabilité dans le monde et continuer à approfondir ses relations commerciales devra œuvrer d'autant plus activement à la protection des salariés et de l'environnement dans les pays tiers ;
 - nous félicitons que certains États membres aient déjà adopté des lois visant notamment à garantir le respect des droits de l'homme le long des chaînes d'approvisionnement mondiales. En outre, nous souhaitons que les États membres et l'UE intensifient leurs efforts pour mettre en place des obligations contraignantes en matière de devoir de diligence et de responsabilité des entreprises européennes et rappelons que les États membres ne sauraient se prévaloir de l'annonce d'une initiative au niveau de l'UE pour abandonner ou reporter leurs propres dispositions législatives ;
 - attendons avec impatience l'initiative législative annoncée pour début 2021 par la Commission européenne et espérons que le projet d'harmonisation au niveau de l'UE s'accompagnera de la mise en place de conditions concurrentielles équitables s'appliquant à tous les acteurs du marché et qui mettront fin à l'avantage concurrentiel constitué par les conditions de production assimilables à l'exploitation ;
 - nous prononçons en faveur de l'adoption d'une réglementation européenne intersectorielle sur le devoir de diligence et de responsabilité applicable tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales et qui, au-delà du respect des droits de l'homme, prévoit aussi la protection des salariés, de l'environnement et du climat et dont la mise en œuvre efficace soit appuyée par un régime de contrôle et de sanction ;
 - réaffirmons que la mise en place de règles obligatoires pour le contrôle des chaînes d'approvisionnement mondiales devra mettre les consommateurs de l'UE en capacité d'obtenir des informations fiables sur les conditions dans lesquelles sont produits les biens de consommation qu'ils achètent.

Pour la présidence

Matthias Bartke

Président de la commission du travail
et des affaires sociales

Uwe Kekeritz

Vice-président de la commission de la
coopération économique et du
développement